



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

RISQUES MAJEURS À NEUILLY-SUR-SEINE

COMMENT SE PROTÉGER ?

Inondations, risques climatiques & transport de matières dangereuses



neuillysurseine.fr



NEUILLY-SUR-SEINE



SOMMAIRE

- p.3** Qu'est-ce qu'un risque majeur ?
- p.4** Plan Communal de Sauvegarde
- p.5** L'hébergement en cas d'urgence
- p.6** Les moyens d'alerte
- p.8** Le risque inondation
- p.10** Zoom sur la crue de 1910
- p.12** Les risques liés au transport de matières dangereuses
- p.13** Le risque météorologique
- p.14** Récapitulatif
- p.15** Formulaire d'inscription

ÉDITO

La crue de juin 2016 nous a rappelé l'importance de la prévention et de la gestion des risques majeurs sur le territoire. La Ville de Neuilly-sur-Seine s'est activement impliquée, en lien avec les services de l'État, afin d'apporter une réponse adaptée à la sauvegarde de la population.

La démarche a consisté à recenser ces risques en amont puis à déterminer les mesures pour y faire face et les bons réflexes à acquérir en cas d'alerte.

La Ville a mis à jour son Plan Communal de Sauvegarde qui a pour objectif d'organiser de manière opérationnelle la sauvegarde des populations en cas d'événement grave.

Mais, plus que tout, l'information et la sensibilisation des citoyens à ces risques sont essentielles pour assurer une prévention efficace.

C'est la raison pour laquelle, soucieux de votre sécurité et conformément à la loi, j'ai fait le choix d'éditer un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) afin de porter à votre connaissance les risques majeurs identifiés et les consignes de sécurité à observer en cas de nécessité.

L'ambition de ce DICRIM est de faire de chacun un acteur de sa propre sécurité. Je vous invite à le lire attentivement et à le conserver précieusement car être mieux informé, c'est déjà être mieux protégé.

Jean-Christophe FROMANTIN
Député-Maire de Neuilly-sur-Seine

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Il se caractérise par une **faible fréquence** et une importante gravité en termes de **victimes** ou de **dommages matériels**.

On distingue les **risques naturels** (liés à des phénomènes météorologiques ou géologiques) et les **risques technologiques** causés par une défaillance accidentelle liée à une activité humaine : sites industriels, centrales nucléaires, transport de matières dangereuses.

Le risque est la combinaison d'un aléa (événement dangereux) et d'enjeux exposés à cet aléa.



ALÉA

Ex : inondation



ENJEUX

Ex : habitations



RISQUE

Ex : inondation des habitations

3 RISQUES MAJEURS

sont identifiés à Neuilly-sur-Seine selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM).



Inondations



Transport de matières dangereuses par voie routière et par canalisation souterraine de transport de gaz



Risques météorologiques

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La municipalité a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui recense précisément les **phénomènes**, les **enjeux**, et surtout les **moyens** et **l'organisation** mis en œuvre **au niveau communal** pour répondre au mieux aux **risques encourus sur le territoire**.

Il vise notamment à définir les moyens d'alerte, d'information et de soutien des populations au regard des risques encourus. Le PCS recense par exemple les capacités d'hébergement de la commune, ou encore précise les modalités de coordination avec les autorités préfectorales.

Cette organisation préalable permet à la municipalité de se préparer à gérer d'éventuels sinistres. En cas de crise, un **poste de commandement de crise** (PC crise) sera ouvert dans la mairie pour coordonner les actions des services sur le terrain et répondre aux attentes des Neuilléens.



L'HÉBERGEMENT EN CAS D'URGENCE



Si la situation l'impose, les services de la mairie organiseront l'accueil des sinistrés dans un ou plusieurs centre(s) d'hébergement d'urgence.

Si l'évacuation est ordonnée, il convient de gagner l'un des lieux d'accueil indiqué par la mairie. Vous serez par ailleurs informés des dispositions à prendre afin de vous y rendre en évitant le danger.



Comment être informé en cas d'évacuation ?

La ville communiquera sur l'ouverture de centres d'hébergement d'urgence via son site internet et les réseaux sociaux. Vous serez ainsi informé en temps réel.



Ville de Neuilly



@VilledeNeuilly



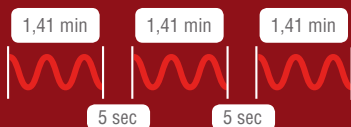
www.neuillysurseine.fr

LES MOYENS D'ALERTE

En cas d'évènement grave, l'alerte à la population relève de la responsabilité des autorités locales. Selon la nature du danger, elle peut être donnée par différents moyens.



Signal national d'alerte



Fin d'alerte



La sirène

En cas d'évènement majeur et de grande ampleur, le réseau national de sirène d'alerte peut être activé.

À Neuilly-sur-Seine, deux sirènes sont implantées afin de couvrir l'ensemble du territoire. Le signal d'alerte est identique sur la totalité du territoire français.



Les écrans numériques d'information municipale

Un message d'information sera diffusé en continu sur les panneaux numériques extérieurs et dans les services municipaux recevant du public.

France-Inter
87.8 FM

France-Info
105.5 FM

France-Bleu
Ile-de-France
107.1 FM



La radio

En cas d'accident majeur, l'alerte est relayée par les médias. Mettez-vous à l'écoute de la radio.



Les réseaux sociaux et l'application smartphone de la Ville

L'alerte sera diffusée sur les pages de la Ville de Neuilly-sur-Seine : Facebook, Twitter, site internet et application smartphone.

L'ensemble des informations pratiques (état des voiries, des réseaux d'énergie, de transport et de communication, etc.) seront transmises via ces outils permettant de rester en contact avec vous.

Abonnez-vous à la **lettre numérique Neully Actualité** (sur le site de la ville), consultez les **files d'actualités Facebook et Twitter «Ville de Neuilly»** et téléchargez l'**application** afin d'être informé en temps réel en cas d'événement majeur. Téléchargez également l'**application SAIP** du Ministère de l'intérieur pour l'alerte et l'information de la population sur les risques majeurs.



Le téléphone

La Ville de Neuilly-sur-Seine constitue un registre afin de **vous alerter par SMS en cas de risques majeurs exceptionnels** (inondations, phénomènes climatiques, etc.). Ce recensement repose sur une démarche volontaire des Neuilléens.

Pour vous inscrire à ce registre, nous vous remercions de compléter le formulaire d'adhésion en page 15 et de le retourner à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville - Registre d'information et d'alerte à la population
96, avenue Achille Peretti 92522 Neuilly-sur-Seine Cedex

Vous pouvez également vous inscrire en ligne sur :

www.neuillysurseine.fr/inscription-alertes-risques-majeurs



LE RISQUE D'INONDATION

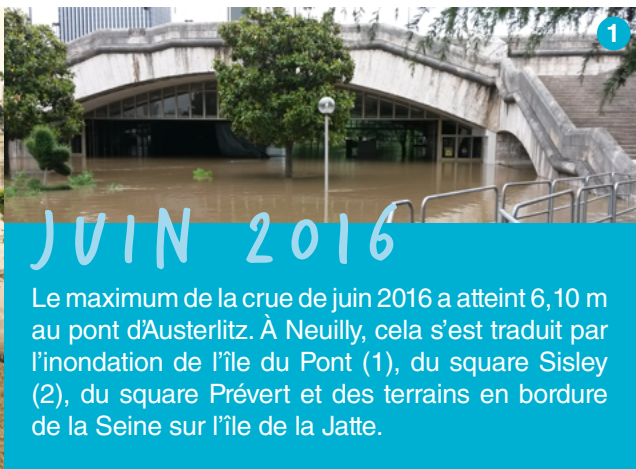
Neuilly-sur-Seine est exposée aux débordements de la **Seine** qui s'écoule à l'ouest de la ville.

Les crues menaçant la commune, et plus généralement l'ensemble de l'agglomération parisienne, sont des **crues lentes** (pouvant durer jusqu'à deux semaines) et **prévisibles**. Elles sont la conséquence directe de précipitations importantes et continues sur le bassin de la Seine et ses affluents comme la Marne, l'Aube ou encore l'Yonne.

Les inondations affectent principalement les secteurs proches de la Seine : l'île du Pont, l'île de la Jatte

ou encore les boulevards Koenig et Leclerc. Pour des phénomènes exceptionnels, comme la grande inondation de **janvier 1910**, les débordements peuvent également toucher les zones urbaines au delà des boulevards longeant la Seine (voir la cartographie des zones à risques ci-contre).

Ces crues peuvent impacter la commune bien au-delà de la submersion des secteurs identifiés comme inondables : les **réseaux d'énergie** et de **communication** (électricité, téléphone, etc.) peuvent subir des coupures et certains moyens de transports (lignes de bus et de métro) devenir impraticables.



Le maximum de la crue de juin 2016 a atteint 6,10 m au pont d'Austerlitz. À Neuilly, cela s'est traduit par l'inondation de l'île du Pont (1), du square Sisley (2), du square Prévert et des terrains en bordure de la Seine sur l'île de la Jatte.

Zonage du Plan de Prévention du Risque
Inondation (PPRI) de Neuilly-sur-Seine



LES BONS RÉFLEXES

AVANT Informez-vous au préalable et conformez-vous aux consignes des autorités (mairie, pompiers, etc.).

PENDANT Consultez www.neuillysurseine.fr et les réseaux sociaux.



Ne téléphonez qu'en
cas d'urgence



Montez à l'étage
à pied



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école



Écoutez la radio
France Bleu 107.1 FM



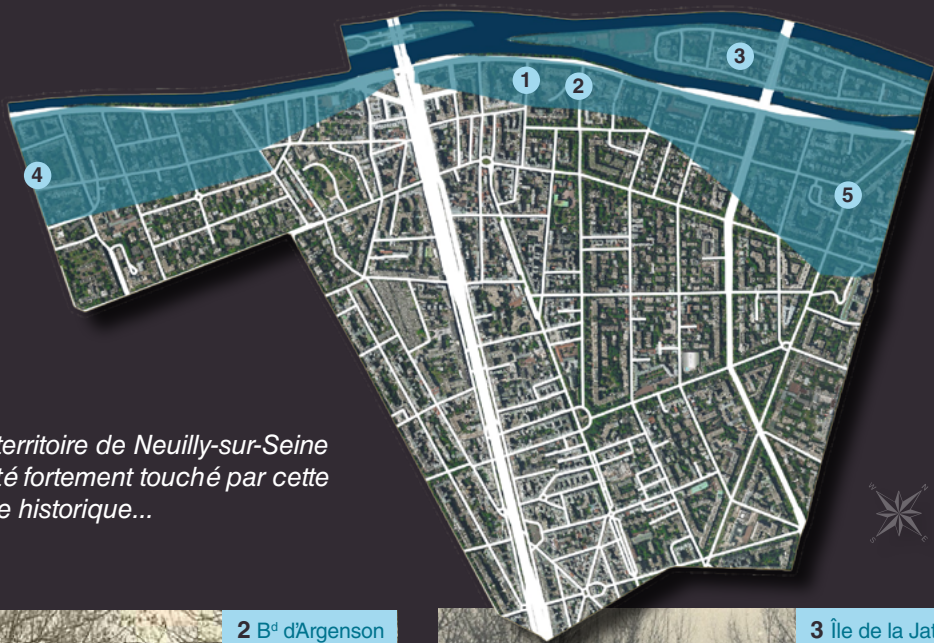
Coupez le gaz
et l'électricité



Fermez les
ouvertures

ZOOM SUR LA CRUE DE 1910

L'inondation de 1910 est une référence car c'est la plus importante des crues bien documentées. À Paris, elle s'est étendue sur une longue période avec une montée des eaux du 20 au 28 janvier, puis une décrue jusqu'au 15 mars.



Le territoire de Neuilly-sur-Seine a été fortement touché par cette crue historique...





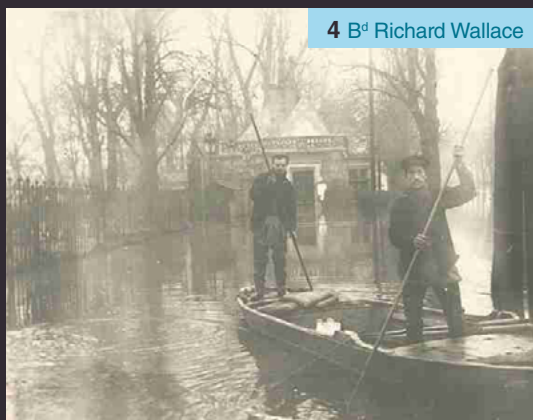
1910, UNE RUE (ENTENNALE ?)

La crue de 1910 est considérée comme la **crue centennale de la Seine**.

MAIS ...

Cela ne signifie pas que la crue se produit tous les 100 ans mais qu'elle a **1% de probabilité de se produire chaque année**.

Plus une crue est rare, plus son intensité est importante, tant en matière de débit que de hauteur d'eau.





LES RISQUES LIÉS AU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

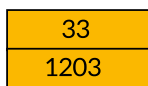
Le transport de matières dangereuses permet l'acheminement de produits utiles à l'**industrie** (solvants, etc.), mais également d'assurer l'approvisionnement des **stations services** en carburant ou les livraisons de **fuel** ou de **gaz** auprès de la population. À Neuilly-sur-Seine, le trafic de matières dangereuses se concentre sur les boulevards qui longent les **berges de la Seine** sur lesquels circulent de nombreux camions. Par ailleurs, une **canalisation souterraine de gaz haute pression** permet l'alimentation du **réseau domestique**. Les secteurs en bordure de ces axes peuvent donc être directement concernés en cas d'accident.

La signalisation du danger

La loi impose une signalisation sur les véhicules transportant des matières dangereuses.



Étiquette de danger



Numéro d'identification du danger

Numéro d'identification de la matière

Vous êtes témoin d'un accident ?

Mettez-vous en sécurité
et informez les secours :

- du lieu exact
- des numéros d'identification du danger et de la matière indiqués sur le camion
- de la nature du sinistre (fuite, feu, explosion, etc.) si possible

LES BONS RÉFLEXES

AVANT Informez-vous au préalable et conformez-vous aux consignes des autorités (mairie, pompiers, etc.).

PENDANT Consultez www.neuillysurseine.fr et les réseaux sociaux.



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



Entrez dans le bâtiment le plus proche



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Écoutez la radio
France Bleu 107.1 FM



Coupez le gaz
et l'électricité



Ne provoquez pas de
flamme ni d'étincelle

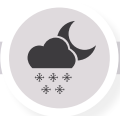


LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

La Ville de Neuilly-sur-Seine peut être exposée à des phénomènes climatiques d'intensités importantes voire extrêmes. **Tempête**, **canicule**, ou encore **forte chute de neige** peuvent représenter un réel danger. Plusieurs événements marquants ont touché la ville et la région parisienne :



La tempête du **26 décembre 1999** où des vents à **169 km/h** ont été enregistrés à la station météorologique de Paris-Montsouris.



Les fortes chutes de neige dans la nuit du **4 au 5 janvier 2003** au cours de laquelle **15 000 automobilistes sont restés bloqués** toute une nuit sur l'A10 à 40 km de Paris.



Les épisodes de canicule de **2003** et **2006** qui ont permis de prendre conscience de la **vulnérabilité de certaines personnes à la chaleur**.



Face à ces situations, il est important de connaître le niveau de vigilance et les consignes à respecter pour ne pas se mettre en danger. Consultez :

www.meteofrance.com

La préfecture des Hauts-de-Seine et la mairie publient également les informations liées aux risques météo sur leur site internet et leurs réseaux sociaux.

RÉCAPITULATIF

à conserver



NUMÉROS UTILES

SAMU.....15

Police nationale.....17

Sapeurs-pompiers18 ou 112



CENTRES D'HÉBERGEMENT

La ville communiquera sur l'ouverture de centres d'hébergement d'urgence via :

Le site de la Ville : neuillysurseine.fr

Facebook : **Ville de Neuilly**

Twitter : **@VilledeNeuilly**



MAIRIE

Mairie de Neuilly-sur-Seine

96, avenue Achille Peretti

Tél. : 01 40 88 88 88

www.neuillysurseine.fr



LE SIGNAL DE LA SIRÈNE



Fin d'alerte



LES BONS RÉFLEXES

Dans tous les cas

Avant Informez-vous au préalable et conformez-vous aux consignes des autorités (mairie, pompiers, etc.).

Pendant Consultez www.neuillysurseine.fr et les réseaux sociaux.



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



Écoutez la radio France Bleu 107.1 FM



Coupez le gaz et l'électricité



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Fermez les ouvertures



Montez à l'étage à pied



Entrez dans le bâtiment le plus proche



Ne provoquez pas de flamme ni d'étincelle

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Registre d'information et d'alerte à la population
À retourner en mairie

L'inscription est également possible en ligne sur le site : www.neuillysurseine.fr/inscription-alertes-risques-majeurs

Je soussigné(e) :

NOM : Prénom :

Né(e) le : / /

Adresse mail :@.....

Adresse postale :
.....

Tél. portable : Tél. fixe :

Sollicite mon inscription sur le registre des personnes à contacter par SMS et/ou par mail en cas de déclenchement du plan d'alerte consécutif à une situation de risques majeurs exceptionnels, climatiques ou autres.

J'atteste avoir été informé(e) que :

- ☐ l'inscription à ce registre n'est soumise à aucune obligation.
- ☐ les informations recueillies sont confidentielles et seront transmises aux services de la Ville de Neuilly-sur-Seine dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
- ☐ cette fiche de renseignements a pour vocation unique d'aider les services publics à m'alerter en cas de nécessité.

Fait à, le / /

Signature :

*Toutes les données recueillies par ce formulaire sont facultatives. Elles font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné à aider les pouvoirs publics dans la mise en place d'un dispositif d'alerte à la population. Conformément à la loi n°78-17 « Informatique et Libertés », vous disposez de droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en vous adressant par courrier à : **Hôtel de Ville – Registre d'information et d'alerte à la population, 96 avenue Achille Peretti, 92522 Neuilly-sur-Seine Cedex.***





NEUILLY-SUR-SEINE

PÔLE ESPACES PUBLICS

Service Développement durable et Risques environnementaux

125, avenue Achille Peretti - 92522 Neuilly-sur-Seine Cedex

Tel. : 01 55 62 60 18 - gauthier.gregoire@ville-neuillysurseine.fr

Hôtel de Ville - 96, avenue Achille Peretti - 92522 Neuilly-sur-Seine Cedex

Tel. : 01 40 88 88 88 - Fax : 01 46 24 44 11

www.neuillysurseine.fr - Courriel : mr.lemaire@ville-neuillysurseine.fr

Crédit photo : Mairie de Neuilly-sur-Seine, MAYANE - Conception & réalisation : MAYANE



PEFC 10-32-3010 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

